

à dire au ministre que je n'éprouve pas beaucoup de sympathie, politique ou personnelle, pour les éditeurs Thomson, Sifton, McConnells ou pour quiconque publie les journaux mont-réalais. Ils appuient beaucoup plus souvent son parti que le mien. Ils ne sont pas très pauvres. Ils ont très bien réussi. Et s'ils ont très bien réussi, c'est en partie parce que, depuis 17 ans ou plus, nous n'avons pas touché le tarif postal des journaux et revues.

Je ne dis pas qu'on ne devrait jamais l'augmenter, mais j'estime que si nous voulons que notre pays ait une identité propre, il nous faut avoir des journaux vivants, des journaux et des revues efficaces.

J'aimerais savoir si le ministre s'est vraiment arrêté à ce qu'une augmentation de ce genre représente pour les journaux, pas surtout pour les quotidiens, puisque la forte partie de leurs journaux ne sont pas livrés par la poste, mais pour les hebdomadaires, les petits journaux ruraux. Combien d'entre eux parviendront à survivre à ces augmentations que propose le ministre et qui varient entre 200 et 300 p. 100?

La semaine dernière, je m'entretenais avec l'éditeur du *Co-operator* du Manitoba. Certains députés libéraux viennent des régions rurales du Manitoba. Ils connaissent beaucoup mieux que moi le *Co-operator*. L'éditeur de cette publication me disait que les frais de poste pour un numéro de 25 pages s'élevaient jusqu'ici à \$148, et qu'à l'avenir ils s'établiront à \$375. Je ne suis pas professeur en économique, comme l'était le ministre, mais il m'est facile de calculer que cela représente une hausse de 250 p. 100 environ.

On me dit que le *Western Producer* sera logé à la même enseigne. Je suis sûr que les journaux des syndicats agricoles le seront également. Les organisations importantes sans but lucratif, qui jouent un rôle si essentiel dans notre démocratie, dont le premier ministre a parlé si souvent et avec tant d'éloquence, ne pourront désormais fonctionner aussi efficacement. Organisations sans but lucratif, syndicats ouvriers, coopératives et organisations professionnelles devront réduire le nombre de leurs publications.

Les publications universitaires, comme la revue trimestrielle de l'Université Queen's, la revue de l'Université de Dalhousie et la revue trimestrielle de l'Université de Toronto sont tout juste en mesure de joindre les deux bouts actuellement. Aucune d'elles n'en retire de bénéfices. De fait, elles sont constamment à deux doigts de la faillite. Je signale au

ministre que ses propositions vont vraisemblablement porter un coup mortel à ces publications. Est-ce à cela qu'il vise? Je ne crois pas que beaucoup de députés de la Chambre voient la chose du même œil.

Et les autres organisations sans but lucratif? Le ministre a reçu, il y a quelques jours, une délégation de rédacteurs en chef de journaux ouvriers, qui ont discuté avec lui de leurs problèmes. Le rédacteur en chef du journal du syndicat des machinistes a signalé que les frais postaux de cette publication, adressée à chacun des 37,000 membres du syndicat, s'élevaient à \$154 par semaine, mais qu'en vertu des nouveaux règlements, ils passeront de un cinquième de cent à deux cents et demi l'exemplaire. Par semaine, le total passe de \$154 à \$925. Ce qui veut dire que le syndicat réduira tout probablement le nombre des publications qu'il envoie à ses membres. Je dis au ministre qu'en conséquence, les membres seront moins bien informés. Ils connaîtront moins bien les problèmes du syndicat et de l'industrie.

● (9.00 p.m.)

Bien d'autres syndicats canadiens se trouveront dans la même situation. Le ministre a entendu les doléances du rédacteur du *Canadian Labour*, organe officiel du Congrès du Travail du Canada, qui se trouve dans le même cas. Je suis certain que c'est le cas de beaucoup d'organisations professionnelles, non seulement de syndicats ouvriers. La situation touche aussi les syndicats de crédit, les coopératives et les organisations, notamment les associations d'instituteurs, les associations médicales et les associations d'infirmières.

Et les journaux? Je ne plaide nullement leur cause. C'est peut-être vrai que le moment est venu de leur faire assumer une plus grande partie du coût. Mais devrait-on exiger d'eux autant que le ministre le propose? Il est fort probable que nombre d'entre eux seront obligés de fermer leurs portes. Je n'ai pas les chiffres—le ministre les a peut-être—mais un grand nombre d'hebdomadaires dans toutes les provinces du Canada ont disparu depuis 15 ans. Je suis certain que les augmentations auxquelles songe le ministre amèneront la disparition d'un autre groupe d'hebdomadaires. Est-ce ce que nous voulons? Je ne dis pas que les tarifs devraient rester les mêmes, mais où est-il dit que les tarifs en vigueur depuis 17 ans doivent être augmentés d'un seul coup? Pourquoi ne peut-on les augmenter sur une période de cinq ans ou plus? Il me semble qu'on pourrait le faire. Je crois que le